

Philippe Vachet, secrétaire général par intérim du SNAPE FO, le Syndicat national FO des personnels de l'Environnement, s'investit pour la défense de l'emploi et la valorisation des qualifications des agents. **P. 8**



LA PART DES FEMMES PROGRESSE DANS LES ÉLUS DU PERSONNEL **P. 4**

ASSURANCE CHÔMAGE, ÇA BLOQUE ENCORE SUR LES CONTRATS COURTS **P. 5**

FO HEBDO
N° 3271

Du 21 au 27
février 2018

Plus d'infos sur
www.force-ouvriere.fr

La fraude fiscale se monte à 20 milliards d'euros par an

ÉVÉNEMENT P. 2-3

PATRONS VOYOUS

Elle est essentiellement commise par les entreprises et les particuliers les plus riches.

RECETTES En 2016, les agents de l'administration fiscale ont permis à l'État de récupérer plus de 11 milliards.

RELATIF La fraude aux organismes sociaux (retraite, Assurance maladie et allocations familiales) représente 1,2 milliard d'euros annuels.



Déclaration de la Commission exécutive confédérale

En guise d'éditorial

Attachée aux principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité et à leur respect, la Commission exécutive de Force Ouvrière

tient à réagir fermement face aux annonces faites par le gouvernement concernant la fonction publique. Le fait que les gouvernements successifs,

sous des appellations diverses (RGPP – MAP – CAP 22), s'inscrivent systématiquement dans une démarche libérale austère, explique pourquoi, malgré leurs engagements, ils se refusent à mener un vrai débat contradictoire sur le rôle et les missions du service public républicain, ce qui devrait constituer le préalable indispensable à toute

Suite page 3



415,1

millions d'euros
C'est le montant des
redressements effectués
par les douanes en 2016,
en progression
de 10%.

Le montant de la fraude fiscale s'est élevé à près de 19,5 milliards d'euros en 2016, selon la DNLF (Bercy).

Lutte contre la fraude : en progrès mais peut mieux faire

Qu'elle soit fiscale, douanière ou sociale, via notamment le travail illégal, la fraude affiche toujours des montants insupportables et se développe même par endroits. Si la lutte contre ce phénomène s'intensifie, chaque année la fraude induit pour les comptes publics un manque à gagner qui se chiffre en milliards d'euros.

Où en est l'État dans sa lutte contre la fraude, fiscale ou sociale? La Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF, rattachée à Bercy) affiche les résultats pour 2016. Sur le plan fiscal (impôt sur le revenu, ISF, TVA, impôt sur les sociétés/IS, impôts locaux...), les finances publiques (DGFIP) ont détecté un montant total de fraude de près de 19,5 milliards d'euros

(contre 1 milliard d'euros pour la fraude sociale). Ce montant est inférieur à celui de 2015 (21 mds d'euros), année qualifiée « d'exceptionnelle ». La fraude portant sur l'IS atteint 4 milliards d'euros, celle concernant l'ISF 600 millions d'euros. En 2016, les contrôles et l'action pénale menés par la DGFIP ont permis à l'État d'encaisser 11,1 Mds (contre 12,2 Mds en 2015 et 10,4 Mds en 2014), soit environ la moitié du montant total de la fraude fiscale

repérée. Les redressements effectués par les douanes s'élevaient quant à eux à 415,1 millions en 2016, en progression de 10 % sur un an. Plus largement, la lutte contre la fraude s'exerce aussi bien à l'échelon départemental (via les comités CODAF, qui coordonnent les contrôles effectués par les services fiscaux et sociaux) qu'au niveau national et international. En 2016, la France a par exemple formulé plus de 47 000 demandes en matière de TVA et

d'impôts directs à des services étrangers contre 7 250 en 2015.

Bientôt une loi anti-fraude?

Utilisation renforcée des outils numériques, extension des compétences de l'organisme Tracfin (lutte contre le blanchiment d'argent), développement des échanges de données entre services (DGFIP/douanes/répression des fraudes-DGCCRF), création d'un Plan de lutte triennal contre la fraude (PNLF), coopération européenne et internationale afin d'améliorer la transmission de données fiscales entre États... Si l'organisation de la lutte contre la fraude fiscale s'améliore, il reste beaucoup à faire. Le gouvernement, qui annonce d'ici à cet été un plan anti-fraude voire un projet de loi, a déjà dévoilé quelques nouvelles mesures. Parmi celles-ci : la création d'un service spécialisé dans les enquêtes judiciaires pour fraude à Bercy, la publication du nom des plus gros fraudeurs, le recours aux algorithmes pour détecter les dossiers de fraude, la mise en place d'un guichet de régularisation des situations fiscales à destination des entreprises... Le plan annoncé supprimera-t-il le « verrou de Bercy »? Pour l'instant, la poursuite judiciaire d'un individu pour suspicion de délit de fraude fiscale n'est possible que si le ministère du Budget a déposé une plainte validée par la Commission des infractions fiscales (CIF). ▀

VALÉRIE FORGERONT

Où se niche la fraude sociale?

La fraude sociale détectée par les organismes sociaux a dépassé le milliard d'euros en 2016, selon la Délégation nationale à la lutte contre la fraude (DNLF). La fraude aux cotisations sociales a atteint 601 millions d'euros, faisant un bond de plus de 20 % par rapport à 2015. La fraude aux prestations sociales, en hausse d'environ 7,5 %, s'élève à 664 millions d'euros en 2016. Les hausses de la fraude détectée s'expliquent principalement par les progrès menés dans le contrôle.

Des montants infiniment inférieurs à ceux de la fraude fiscale

Les montants de la fraude sociale sont infiniment moins élevés que ceux de la fraude fiscale, qui restent près de vingt fois supérieurs. Les chiffres de la fraude sociale sont aussi à mettre en regard des prestations versées : à la Caisse nationale des allocations familiales, le préjudice est estimé à 275,4 millions d'euros en 2016, alors que les 102 caisses d'allocations familiales ont versé dans le même temps 70 milliards d'euros de prestations (allocations familiales, aides au logement, RSA...) à 12,8 millions d'allocataires. La fraude n'a concerné que 0,36 % des bénéficiaires.

Au sein de l'Assurance vieillesse (CNAV), les fraudes détectées restent également modestes



© JÉRÔME CHATIN / EXPANSION / REA

La fraude aux prestations sociales, en hausse d'environ 7,5 %, s'est élevée à 664 millions d'euros en 2016 selon la DNLF (Bercy).

si on les compare aux prestations versées : 13,48 millions d'euros, à mettre en perspective avec les plus de 110 milliards d'euros de prestations versées en 2016.

L'Assurance maladie (CNAM), elle, a détecté des fraudes pour un montant de 244,8 millions d'euros, en hausse de 5,8 % par rapport à 2015. Sur ce total, 30,9 millions d'euros correspondent à des prestations « en espèces » (indemnités journalières, rentes d'accidents du travail...).

Dans les prestations « en nature » (remboursements de

la Sécu), le montant des préjudices « *provient principalement des offresseurs de soins* » (professionnels de santé, fournisseurs...) pour 102 millions d'euros, note la DNLF. Dans les établissements de santé, les fraudes constatées atteignent un montant de 82,4 millions d'euros, dont 51,7 millions en lien avec la tarification à l'activité à l'hôpital. Une tarification dont la grande complexité a été pointée par la Cour des comptes. Alors, fraude ou divergence d'interprétation? ■

FRANÇOISE LAMBERT

FOCUS

Le travail dissimulé mis au grand jour

Le montant des fraudes détectées pour travail dissimulé a bondi de 20% en 2016. Ces fraudes représentent, en terme de redressement, 555 millions d'euros en 2016, contre 463 millions en 2015. Une hausse qui s'explique par un durcissement des pénalités et par un ciblage par les Urssaf des secteurs très touchés, dont la construction. Les fraudes au travail détaché demeurent plus difficiles à détecter, mais les possibilités de sanctions ont été élargies. Les Direccte, directions régionales sous tutelle des ministères du Travail et de l'Économie, peuvent désormais « prononcer une suspension d'une prestation de services internationale » en cas de manquements aux droits des salariés détachés. Pour l'année 2015, 287000 de ces salariés ont été déclarés en France. Ils travaillent principalement dans le BTP, le travail temporaire et l'industrie.

/// Déclaration de la Commission exécutive confédérale

évolution. Rappelant son attachement au statut général de la fonction publique, expression d'une conception républicaine de celle-ci, la Commission exécutive dénonce toute volonté de plan de départ volontaire lié à d'éventuelles restructurations ou suppressions de postes et de missions. Il en est de même en matière de rémunération avec l'éventualité de primes au mérite, contradictoires avec une nécessité de travail collectif, ou en matière de recrutement avec un recours accru à la contractualisation. Pour Force Ouvrière, toutes les missions pérennes doivent être assurées par l'application du statut général. Elle rappelle d'ores et déjà que la précarité de l'emploi dans le public est supérieure au secteur privé. Considérant que le service public, au sens large, constitue la colonne vertébrale du sens, du rôle et des principes républicains, elle apporte sa solidarité et son soutien aux fédérations FO et aux agents des trois versants de la fonction publique qui seront en grève et manifestation le 22 mars 2018. Respecter les principes républicains commence par le respect de celles et ceux qui travaillent, dans l'État, l'hôpital public ou les collectivités territoriales. ■

PARIS, LE 15 FÉVRIER 2018
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En bref

EMPLOI**Massacre social chez Solocal (Pages jaunes)**

Le groupe Solocal (intégrant les ex-*Pages jaunes*) a annoncé, le 13 février, la suppression d'ici à 2019 de 1000 postes (sur un effectif de 4500 salariés) dont 800 postes cette année. Cinq syndicats du groupe, dont FO, ont exprimé leur « *stupéfaction* » et leur « *colère face à ce massacre social* ». Ils soulignent que « *les résultats économiques ne peuvent à eux seuls justifier une telle annonce unilatérale* » de la direction de l'entreprise.

SALAIRE DE BASE**L'inflation plombe l'effet de la légère hausse**

L'indice du salaire mensuel de base (SMB) dans le privé a augmenté de 0,1% au 4^e trimestre 2017 et de 1,3% sur un an, indique la Dares (ministère du Travail). L'indice du salaire horaire de base des ouvriers et employés a augmenté, lui, de 0,1% sur trois mois et de 1,3% sur un an. « *Ces progressions doivent être mises en regard de l'inflation* », précise la Dares. L'inflation s'établit en effet à 1,1% sur un an.

FONCTIONNAIRES**CSG : la grosse bourde des logiciels de paie en janvier**

La compensation de la hausse de la CSG était absente des paies de centaines de milliers d'agents en janvier. Une absence due à une « *difficulté technique* » dans les logiciels de paie, indique le Premier ministre, promettant un rattrapage en février. Pour autant, cette mesure sur la CSG n'apportera pas un gain de pouvoir d'achat aux agents, contrairement à ce qu'assurait l'exécutif l'an dernier.

Élus du personnel, allez les femmes!

PARITÉ La part des femmes dans les instances représentatives du personnel a sensiblement augmenté entre 2001 et 2012, selon une étude du ministère du Travail parue le 9 février. Mais elles restent encore sous-représentées dans la grande majorité des secteurs d'activité.

En dix ans, la proportion de femmes titulaires au sein des comités d'entreprise (CE) et des délégations uniques du personnel (DUP) est passée de 32 % à 40 %. C'est seulement trois points de moins que le pourcentage de femmes appelées à voter dans le secteur privé (43 %).

La situation varie fortement selon le secteur d'activité. L'un des facteurs est le taux de féminisation de la main-d'œuvre. Les élues sont moins nombreuses dans la construction (15 %) que dans l'enseignement ou la santé (67 %).

39% d'élues sur des listes syndicales

Une autre variable est l'appartenance ou non à une organisation syndicale. Sur les listes non syndicales, 46 % des élus sont des femmes. Ces listes concernent principalement « *des PME dotées surtout de DUP dans des secteurs*



Le taux de féminisation et l'appartenance à une organisation syndicale sont deux facteurs qui influent sur la représentativité des femmes au sein des IRP.

très féminisés et peu qualifiés », explique l'étude. Ce taux passe à 39 % pour les listes syndicales.

La Dares rappelle que les femmes sont moins syndiquées que les hommes (7 % contre 10 %) et moins nombreuses à s'engager dans des activités militantes et des responsabilités syndicales.

Elle souligne aussi que plus de la moitié des listes n'obtiennent qu'un élu. Si les hommes sont le plus souvent en tête, là encore la place des femmes progresse : en 2012 elles menaient 36 % de ces listes, contre seulement 26 % dix ans plus tôt. ■

CLARISSE JOSSELIN

L'égalité professionnelle avance chez Orange

Pour la première fois depuis 2004, un accord sur l'égalité professionnelle fait l'unanimité chez Orange. Toutes les organisations syndicales l'ont signé le 29 janvier dernier. De nombreuses revendications portées par FO ont été entendues, ce qui a permis d'aboutir à un accord « *ambitieux* », explique Béatrice Clicq, négociatrice pour FO Com. Engagement a été pris d'augmenter le taux de féminisation des recrutements en CDI à 36 % en 2020, soit 7,7 points de plus qu'en 2016. Des budgets pour augmenter les promotions féminines et réduire les écarts salariaux seront négociés dans le cadre de la NAO. ■

E. S.

Augmenter les salaires dans les cliniques privées, une priorité pour FO

Un projet de décret prévoit de baisser les tarifs des actes réalisés dans les hôpitaux privés à but lucratif et non lucratif, d'un montant équivalent au crédit d'impôt sur les taxes et les salaires (CITS), lequel sera remplacé d'ici à 2019 par un allègement des cotisations patronales. Les fédérations patronales sont montées au créneau pour protester. « *Il ne faudrait pas que cela serve de prétexte pour ne pas augmenter les salaires* », préviennent FO Action sociale et FO Santé privée, alors que le gouvernement doit annoncer le 23 février les orientations salariales et budgétaires 2018 pour les cliniques privées à but non lucratif. ■

F. L.

Des mesures de lutte contre le travail illégal mais pas assez de moyens

RENFORCEMENT Le gouvernement a annoncé, le 12 février, seize mesures pour renforcer la lutte contre le travail illégal. Si elles vont dans le bon sens, la question des moyens pour les concrétiser est loin d'être résolue, souligne la confédération FO.

La ministre du Travail a dévoilé son arsenal de lutte contre le travail illégal lors de la réunion annuelle de la commission nationale dédiée à cette question, présidée par le Premier ministre. Andrée Thomas, secrétaire confédérale chargée du secteur international, a rappelé qu'une législation « est bonne si elle s'applique », ce qui suppose de s'en donner les moyens.

Par exemple, forte d'un pouvoir de contrôle renforcé par un accès facilité aux informations auprès des autres administrations, l'inspection du travail devra augmenter le nombre de ses contrôles en matière de fraude au détachement à 1 500 en 2018, contre moins de 1 000 en 2017.

Mais compte tenu de la baisse des effectifs depuis 2011, confirmée par le comité technique ministériel du 2 février, on s'interroge sur la faisabilité de cette mesure, explique le syndicat FO du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle (FO TEFP).

Andrée Thomas a également pointé l'insuffisance des sanctions financières.

Révision de la directive détachement : il reste du chemin à faire

Cette réunion a aussi été l'occasion pour FO de rappeler son exigence d'une « révision



Muriel Pénicaud, ministre du Travail, dévoile les seize mesures gouvernementales contre le travail illégal, le 12 février 2018.

ambitieuse » de la directive européenne sur le détachement des travailleurs.

En effet, si les ministres du Travail des États membres de l'Union européenne ont trouvé un compromis le 23 octobre 2017, ce dont la confédération FO se félicite, l'adoption définitive d'une nouvelle directive

doit maintenant faire l'objet de nouvelles discussions entre les trois institutions de l'Union européenne, le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil de l'Union européenne. Et une fois la directive adoptée, il restera encore à la transposer en droit français. **■ EVELYNE SALAMERO**

ZOOM

Le nombre de détachements bondit, pas celui des inspecteurs du travail

La France comptait 516101 salariés détachés en 2017, soit 46% de plus qu'en 2016. L'OIT recommande un minimum d'un agent contrôleur pour 10000 travailleurs. Mais en 2011 l'administration française a elle-même établi que le ratio en France devrait être fixé à un agent pour 6250 salariés, l'inspection du travail française ayant pour spécificité de ne pas s'occuper seulement d'hygiène et de sécurité, mais aussi des conditions de travail. La France dispose aujourd'hui d'un agent pour 8500 salariés, selon le ministère.

Assurance chômage : réunion de la dernière chance le 22 février

La sixième séance de négociation interprofessionnelle sur l'Assurance chômage, qui s'est tenue le 15 février au siège du Medef, devait être conclusive.

Malgré cinq heures de discussions et deux suspensions de séance, les interlocuteurs sociaux ne sont pas parvenus à s'entendre sur la réforme de l'Assurance chômage voulue par le gouvernement. Ça coince toujours sur la lutte contre la multiplication des contrats courts. La veille, le patronat (Medef, U2P, CPME) avait remis aux organisations syndicales une nouvelle version de son projet d'accord. En matière de précarité, il invite désormais l'ensemble des branches à négocier, et non plus seulement quatre, mais refuse toujours toute sanction en cas d'échec.

« Nous voulons que le gouvernement nous garantisse, de préférence par écrit, qu'il imposera bien un système de bonus-malus si le dispositif retenu ne lui convient pas, il semble avoir reculé sur cette question », s'inquiète Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi et chef de file de la délégation FO.

Des conditions d'accès trop restrictives pour les démissionnaires

Un autre point de blocage est apparu sur l'indemnisation des démissionnaires, dans son articulation avec la réforme en cours de la formation professionnelle. « On ne voudrait pas que demain, un salarié soit obligé de démissionner pour suivre une formation longue dans le cadre d'une reconversion », prévient Michel Beaugas.

FO déplore aussi la volonté du patronat de limiter à 150 millions d'euros par an le coût de l'indemnisation de davantage de démissionnaires, et pour ce faire de mettre en place des critères d'accès trop restrictifs. Ouvrir le dispositif aux salariés ayant au moins sept ans d'ancienneté limiterait à moins de 10 000 personnes par an le nombre de bénéficiaires. **■ CLARISSE JOSSELINE**



Les demandeurs d'emploi sont souvent contraints d'accepter des offres en deçà de leur qualification.

Un rapport de l'OIT confirme la faiblesse de la reprise mondiale

PRUDENCE La reprise a été générale en 2017 mais la croissance économique devrait rester faible et le chômage élevé ces deux prochaines années prévient l'OIT, qui souligne aussi la mauvaise qualité des emplois créés.

Le rapport annuel de l'Organisation internationale du travail (OIT) « Emploi et questions sociales dans le monde, tendances 2018 » sonne comme un appel à la prudence. Certes, la croissance économique mondiale a augmenté de 0,4 % en 2017 pour atteindre 3,6 % contre 3,2 % en 2016, son plus bas niveau en six ans. Mais elle devrait se stabiliser en deçà de 4 %, contre des taux autour de 5 % avant la crise. Cette faiblesse résulte de celle des investissements fixes et des mesures de stimulation, explique le rapport.

Les hausses de salaires notamment restent

« maîtrisées », ce qui compromet la relance de la demande globale et par conséquent du marché du travail, souligne l'OIT.

Résultat : s'il apparaît que le taux de chômage mondial, après trois années de hausse, devrait baisser « légèrement », de 0,1 %, pour s'établir à 5,5 % en 2018 contre 5,6 % en 2017, il n'en restera pas moins élevé, avec 192 millions de chômeurs en 2018. Un nombre qui devrait d'ailleurs augmenter de 1,3 million en 2019, même si le taux de chômage devrait rester pratiquement inchangé du fait de l'arrivée d'un nombre croissant de personnes sur le marché du travail.

FOCUS

Le développement des services ne va pas tout régler

L'emploi manufacturier devrait encore diminuer dans les pays développés et n'augmentera que marginalement ailleurs. L'OIT met en garde contre la « désindustrialisation précoce » : les pays pauvres voient leur emploi industriel diminuer avant d'avoir atteint les stades de développement des plus riches. Le développement des services pourrait accroître l'incidence de l'emploi à temps partiel dans les pays développés. Dans les pays en développement, les conditions de travail sont plus mauvaises dans les services que dans l'industrie.

Boom des emplois à temps partiel, surtout en zone euro

Parmi les raisons qui empêchent une progression suffisante des salaires, l'OIT pointe, outre les politiques anti-inflationnistes et la lenteur de la croissance de la productivité, la mauvaise qualité des emplois créés. Depuis le début de la crise en 2008, une grande partie de ceux-ci sont des temps partiels que les salariés ont souvent été contraints d'accepter faute de mieux. La zone euro est particulièrement concernée avec un taux d'emplois à temps partiel de 21,6 % en 2016 (contre 19,5 % pour l'ensemble de l'Union européenne) au lieu de 18,7 % en 2008.

Pas moins de 30 % des salariés concernés cherchaient en réalité un emploi à temps plein. La part des temps partiels contraints se révèle particulièrement élevée dans la plupart des pays du sud de l'Europe, dépassant les 60 %, et même les 70 % en Espagne, en Italie et en Grèce.

L'OIT s'inquiète également du fait que les salariés ayant suivi des études secondaires et supérieures occupent de plus en plus souvent des emplois en deçà de leur qualification.

Le rapport soulève aussi la question du vieillissement de la population, qui « entraînera inévitablement une augmentation de l'âge moyen des actifs, ce qui mettra à rude épreuve la capacité des travailleurs à suivre l'innovation et les changements structurels sur le marché du travail », et appelle à développer l'apprentissage tout au long de la vie. ■

CE QUI CHANGE

➤ **Le forfait hospitalier a été porté, au 1^{er} février, à 20 euros par jour**, soit une hausse de 2 euros (10%). Non remboursé par l'Assurance maladie, il concerne les établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Pour les services de psychiatrie, il est passé de 13,5 euros à 15 euros.

➤ **Les tarifs des péages autoroutiers et de certains viaducs et tunnels** ont augmenté, au 1^{er} février, de 1,03% et 2,04% pour les voitures particulières, en fonction des réseaux.

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

3

C'est le nombre de semaines qu'un Américain de 52 ans a vécues après avoir gagné un million de dollars à la loterie. Somme qu'il a consacrée à ce qu'il n'avait pas eu les moyens de faire, étant dépourvu d'une assurance maladie, une visite chez un médecin, qui lui a diagnostiqué un cancer du cerveau et des poumons en phase terminale.

+ SUR LE SITE
**FORCE-
OUVRIERE.FR**

LE MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE est de **9,2 %** sur **98,25 %** du salaire brut.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

CONSOMMATION

Compteurs Linky : intelligents au profit de qui ?

La tension monte autour des compteurs Linky dont l'intelligence tant vantée serait utilisée moins à servir les consommateurs qu'à remplir les caisses d'Enedis, filiale d'EDF chargée de la gestion du réseau de distribution d'électricité.

L'affaire des compteurs Linky, déjà contestés depuis le début de leur déploiement en 2015, a été propulsée à la une des médias par un rapport très critique de la Cour des comptes. Publié le 7 février, il pointe un dispositif à la fois onéreux à installer et « coûteux pour le consommateur mais avantageux pour Enedis » (ex-ERDF). Et c'est là que le courant ne passe plus. Pour la Cour des comptes, « les gains que les compteurs peuvent apporter aux consommateurs sont encore insuffisants », alors même qu'ils « justifient l'importance de l'investissement réalisé », soit la bagatelle de quelque 5,7 milliards d'euros.

Elle a donc demandé qu'ils soient plus utiles aux usagers et que la rémunération « généreuse » du gestionnaire d'Enedis soit revue. Sans compter les économies de facturation et de personnels, ce gain repose sur la différence du taux de financement de 0,77% utilisé par Enedis et celui, moins avantageux, de 4,6% que supportera l'utilisateur – obligé – du coûteux « outil intelligent » à partir de 2021, quand l'abonné devra commencer à rembourser entre 130 et 240 euros pièce.

« Bientôt chez vous »

La mise en place « étant une obligation légale, vous n'avez pas le droit de vous opposer au changement des compteurs chez vous », prévient le site www.service-public.fr;

tandis que celui d'Enedis vous accueille avec « Linky bientôt chez vous ». Grâce à ce « compteur communicant nouvelle génération », remplaçant l'ancien, électromécanique, les « clients d'Enedis pourront mieux suivre leur consommation d'électricité et ainsi mieux la gérer ».

Du moins des clients « branchés », car l'abonné devra consulter son espace client via Internet. On imagine le succès auprès de nombre de personnes âgées et dans certaines zones rurales numériquement fracturées... D'ailleurs, comme le souligne la Cour des comptes, à peine 1,5% des utilisateurs actuels de Linky se sont connectés. ■

34
C'est le nombre de millions de compteurs Linky devant être installés d'ici à la fin de 2021.

ZOOM

Une communication évasive

Enedis est critiqué pour sa communication, aussi bien celle concernant l'utilisation du compteur communicant Linky lors de son installation, souvent rapide, que celle informant l'abonné sur la technologie employée et son éventuelle dangerosité en tant qu'objet connecté, ce qu'avait signalé l'AFOC en juin 2017 (www.force-ouvriere.fr/6847).

MICHEL POURCELOT

Agenda

Jeudi 22 février

STOP AUX VIOLENCES SEXISTES

La CSI (Confédération syndicale internationale) mène une campagne d'action « 23 jours pour dire stop à la violence sexiste au travail ». Cette campagne, qui a débuté le 14 février, s'inscrit dans sa démarche pour obtenir une convention internationale de l'OIT, qui débattrra de cette question lors de la Conférence internationale du Travail de juin 2018. Pour agir, rendez-vous sur www.ituc-csi.org

Jeudi 22 février
CHÔMAGE

Une réunion de négociation sur l'Assurance chômage est prévue, ce pourrait être la dernière.

GRÈVE

La plupart des syndicats d'Air France appellent à une journée de grève pour les salaires.

Samedi 24 février

SALON AGRICOLE

Le Salon de l'Agriculture ouvre ses portes à Paris (porte de Versailles, Parc des expositions, de 9h à 19h jusqu'au 4 mars). Comme chaque année, la FGTA FO y tiendra un stand sur lequel elle fera connaître ses actions pour la défense et le progrès des droits

des salariés de ces secteurs d'activité.

Mardi 27 février
SUIVI AU CESE

Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement viendra présenter au Cese les suites données par le gouvernement aux avis que l'Assemblée a débattus et adoptés.

Mercredi
28 février

AVIS DU CESE

Le Cese, réuni en plénière, débattrra d'un projet d'avis intitulé « Comment accélérer la transition énergétique? Avis sur la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte », présenté par sa section de l'environnement.

LA GROGNE**Trois syndicats dont FO appellent les agents de la Cour nationale du droit d'asile**

(CNDAs – juridiction administrative rattachée au Conseil d'État) à une grève les 13 et 14 février. Les personnels fustigent la dégradation des conditions de travail due à l'augmentation de la charge de travail. Les syndicats s'élèvent contre une « *logique productiviste* » de la CNDAs et estiment que les mesures du projet de loi immigration participeraient à détériorer encore les conditions de travail.

L'ACCORD**La branche du froid de la Fédération FO de la Métallurgie a signé l'accord sur les minima de salaire pour 2018**

à l'issue d'une négociation le 13 février. Et le patronat a dû entendre la revendication salariale. FO demandait en effet une augmentation de 2% sur l'ensemble de la grille des minima de salaire. « *Après une suspension de séance et une longue discussion* », indique FO, le patronat a proposé une augmentation de 1,3% applicable au 1^{er} mars, cela assorti d'une clause de revoyure en septembre prochain.

LA CONCERTATION**Nouvellement rebaptisé « Unité magistrats », le Syndicat national des magistrats FO (SNM FO)**

indiquait à la mi-février qu'il « *utilisera tout le temps de la concertation pour défendre un projet ambitieux de refondation de la justice* ». Le syndicat fait plusieurs propositions dans le cadre des « Chantiers de la justice », lancés par le ministère, et sera reçu à Matignon pour les exposer. Unité magistrats appelle par ailleurs à la journée de mobilisation du 22 mars pour la défense du statut de la fonction publique.

Congrès FO Lille 2018

Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site www.force-ouvriere.fr
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

Photographies de Force Ouvrière

Les photos du rassemblement contre le plan Bompard (Carrefour) le 12 février 2018 sont disponibles sur le compte Flickr de FO : www.flickr.com/force-ouvriere

Diaporamas sonores de Force Ouvrière

Retrouvez quatre diaporamas sonores sur la mobilisation des militants FO de Carrefour le 12 février 2018 : www.force-ouvriere.fr/7968

Votre hebdomadaire au format PDF

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur www.e-fo.fr, l'espace militants de Force Ouvrière.

Comment adhérer à Force Ouvrière ?

Une seule condition est nécessaire pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié. Que l'on soit actif, chômeur ou retraité, chacun a sa place dans l'un des syndicats confédérés Force Ouvrière : www.force-ouvriere.fr/adherer

Retrouvez FO sur les réseaux sociaux

Sur Facebook (facebook.com/force.ouvriere.fr) ou Twitter (@force_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

Il rallie FO pour construire une organisation majeure à l'Environnement

PORTRAIT Ex-secrétaire général du Syndicat national des personnels de l'Environnement, qui vient de rejoindre FO, Philippe Vachet assure l'intérim du secrétariat général du SNAPE FO. Le syndicat sera un acteur syndical majeur au sein des établissements publics de l'Environnement.

L'assemblée générale constitutive du syndicat se tiendra en juin. D'ici là, Philippe Vachet est secrétaire général par intérim du SNAPE FO, le Syndicat national FO des personnels de l'Environnement. Le SNAPE a rejoint FO le 6 décembre. Ce syndicat était leader chez les agents techniques de l'Environnement et les techniciens de la spécialité eau et milieu aquatique, et troisième organisation sur l'ensemble des spécialités de ces corps. Affilié à la FEETS FO, le SNAPE FO vise à créer un grand cartel FO de l'Environnement dans le champ de trois établissements publics : l'Agence française pour la biodiversité (AFB, 1 200 agents), l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS, 1 400 agents) et les parcs nationaux (800 agents). Il s'agit pour FO de construire une « *organisation majeure* », notamment en devenant majoritaire au sein de l'AFB.



l'eau, il est syndicaliste depuis près de trente ans, dès son entrée dans la fonction publique. Avec FO, il veut porter « *plus largement* » les revendications des agents, techniques et administratifs. Il s'agira de défendre l'emploi alors que « *les effectifs diminuent, comme à l'AFB où 10 % des postes départementaux ont disparu en quelques années* ». Il s'agira aussi d'obtenir un « *plan de requalification, car pour l'instant beaucoup d'agents de catégorie C assument des missions et compétences qui relèvent de la catégorie B. Et les B réalisent des missions de catégorie A* », s'insurge Philippe Vachet. ■

VALÉRIE FORGERONT

Le SNAPE FO a déjà des revendications

Philippe Vachet, 58 ans, est l'ancien secrétaire général du SNAPE. Inspecteur de l'Environnement (AFB), chef de service à Rennes et formateur, notamment en droit de



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre *Résistance Ouvrière*.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr

Directeur de la publication : J.C. Mailly

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal février 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.